



ARRÊTÉ DU MAIRE

DGS096RT2026

Objet : Arrêté de désignation des candidats admis à concourir pour l'extension du gymnase Bri'Sports

Le Maire de la Ville de Brignais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L 2125-1 2° et R2162-15 à R2162-26,

Vu le règlement de la consultation et l'avis d'appel public à concurrence du présent concours fixant le nombre de candidats admis à concourir à 3,

Vu l'avis motivé rendu par le jury du concours restreint de maîtrise d'œuvre pour l'extension du gymnase Bri'Sports, réuni le 26 juin 2026,

ARRÊTE

Article 1 : Les groupements admis à concourir dans le cadre du concours restreint de maîtrise d'œuvre pour l'extension du gymnase Bri'Sports sont :

- **Candidature n°20 composée de :**

- **Lieux FAUVES - Lieux pour Faire une Architecture et un Urbanisme Vivant, Éthique et Soutenable**, architecte mandataire, OPC, Paysage, dont l'établissement de Lyon est situé 43 rue des Hérideaux, à Lyon (69008)
- ARBORESCENCE, BE Structure, situé 23 rue notre Dame, à Lyon (69006)
- Cabinet STREM, BE Fluides, CSSI, situé 115 rue Tronchet, à Lyon (69006)
- Cabinet Denizou, Economie de la construction, situé 1 rue Dr Pierre Fleury Papillon, à Villeurbanne (69100)
- SAFEGE – SUEZ Consulting, BE VRD, Agence de Lyon, située 18 rue Félix Mangini, à Lyon (69009)
- PEUTZ & Associés, Acoustique, agence de Lyon, située 3 rue Hippolyte Flandrin, à Lyon (69001)
- eEgénie, QEB environnement, situé 22 rue de Marseille, à Lyon (69007)

- **Candidature n°45 composée de :**

- **AUM PIERRE MINASSIAN**, Architecte mandataire, Paysage, agence située 2 Allée du Valvert, à Tassin-la-Demi-Lune (69160)
- SARL ECONOMIA, économie de la construction, situé 8, rue Victor Hugo, à Oyonnax (01100)
- ECR ENVIRONNEMENT Centre Est, BE VRD, agence de Chambéry située ZA Savoie Hexapole, Actipôle 3, 480 rue Maurice Herzog, à Viviers du Lac (73420)
- GENIE ACOUSTIQUE, Acoustique, situé 18 Rue Ampère Centre Commercial « Les Marronniers » à Fontaines-sur-Saône (69270)
- INGENIERIE CONSTRUCTION STRUCTURES, BE Structure, situé 95 rue du Dauphiné, à Saint-Priest (69800)
- O2P, OPC, agence de Lyon, située 153 route de Vourles, ZAC des Basses Barolles, à Saint-Genis-Laval, (69230)
- THERMI FLUIDES, BE Fluides et CSSI, situé 31C Rue du Four, à Culoz (01350)

• **Candidature n°64 composée de :**

- **Atelier Didier Dalmas Architectes Associés**, architecte mandataire, OPC, situé 60 rue des Deux Amants, à Lyon (69009)
- DPI STRUCTURE, BE Structure, situé 1 rue du Dr Fleury Papillon, à Villeurbanne (69100)
- G-CET, BE Fluides, thermique et CSSI, situé 16 rue de Franche Comté, à Sainte Foy-Lès-Lyon (69110)
- Cabinet Denizou, Economie de la construction, situé 1 rue Dr Pierre Fleury Papillon, à Villeurbanne (69100)
- SOTREC INGENIERIE, VRD, situé 27 route de Saint Paul, à Saint Paul En Jarez (42740)
- ATELIER ANNE GARDONI (69), Paysage, situé 60 rue des Deux Amants, à Lyon (69009)
- REZ'ON, Acoustique, situé 214 route de la Gare, St Martin Bellevue, à Filliere (74370)

Article 2 : La Directrice Générale des Services est chargée d'exécuter le présent arrêté

Article 4 : Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public via le site internet de la Ville, inscrit au registre des actes de la Mairie et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet du Rhône

Article 5 : Il est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours gracieux auprès du Maire de la commune de Brignais. Il est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication sur www.telerecours.fr

Notifié par envoi du dossier de consultation de la phase offre en date du 6 juillet 2026

Fait à BRIGNAIS, le 6 juillet 2026

Le Maire

Serge BÉRARD

